

**ASSURE N°** : 1174545  
**SIREN** : 339412587  
**CONTRAT N°** : 2/729008  
**DATE D'EFFET** : 20/5/2022

SAS EUROMAC 2  
ZI FURST  
8 RUE PHILIPPE CONSIGNY  
57730 FOLSCHVILLER

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés, la Société Assureur, certifions garantir, par le contrat d'assurance N° 2/729008 RCT, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré, lorsqu'elle est recherchée en raison des dommages corporels, des dommages matériels et des dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis, causés à autrui à l'occasion de l'exercice de l'activité (des activités) définie(s) ci-après :

- Fabrication et vente des produits suivants :
  - procédé de mur en blocs de coffrage isolants intégrés EUROMAC 2 (pour la réalisation de murs ou de piscines),
  - éléments (entrevous) en polystyrène, pour planchers, EUROMAC 2,
  - éléments en polystyrène, pour toitures, EUROMAC 2 MTP,
- Calcul du dimensionnement des armatures pour planchers, réalisé à partir du logiciel fourni par la société FIMUREX élaboré conformément aux prescriptions de l'avis technique relatif au plancher « ACOR » délivré par le CSTB en cours de validité.
- Négoce de matériaux de construction.
- Formations sur site, au profit des clients de l'Assuré, sur l'utilisation du système constructif EUROMAC 2, telles que définies dans le « Programme de formation sur site client ».
- Conseil et assistance au premier coulage lors de la mise en œuvre du procédé de mur EUROMAC 2, réalisés par le personnel des sociétés garanties par le présent contrat ou par des sous-traitants formés à cet effet par ces sociétés et dûment assurés par ailleurs.
- Activités accessoires, **dans la limite de 5% du chiffre d'affaires total** :
  - vente de produits de second œuvre conformes aux normes techniques françaises et/ou européennes en vigueur, et de petits outillages électroportatifs, achetés auprès de fournisseurs européens dans les conditions fixées par l'accord-cadre d'approvisionnement conclu avec la société EUROMAC2 ;
  - réalisation d'études thermiques réglementaires de conformité à la RT 2012, donnée en sous-traitance à des BET dûment habilités et assurés par ailleurs, dans les conditions fixées par l'accord-cadre d'approvisionnement conclu avec la société EUROMAC2,

A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE DE POSE.

**Période de validité :**

du 20 mai 2022 au 31 décembre 2022.

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR EN DEHORS DES LIMITES PRECISEES PAR LES CLAUSES ET CONDITIONS DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.**

Fait à STRASBOURG, le 13/07/2022

POUR LA SOCIETE

